

Dijon, le 06 janvier 2025

Communiqué de presse

Voies navigables de France lance son nouvel appel à projets pour 2025 : « Partons à l’aventure ! »

Voies navigables de France (VNF) lance un appel à candidatures pour l’année 2025, intitulé « Partons à l’aventure ! », destiné à soutenir des projets artistiques, patrimoniaux, pédagogiques... autour de la mise en valeur du réseau fluvial.

Les candidats doivent prendre en compte deux thématiques « bonus » qui sont « la convivialité, le partage » et/ou « le patrimoine ». Ces axes sont destinés à encourager des initiatives qui favorisent la rencontre et l’échange, tout en mettant en lumière l’histoire et les richesses culturelles des voies navigables.

Pourquoi cet appel à projets ?

Cet appel à projets s’inscrit dans une volonté de **mettre en valeur les voies navigables** du réseau fluvial géré par VNF sur son réseau Centre-Bourgogne et de promouvoir des initiatives qui renforcent l’attractivité touristique, culturelle et sociale du territoire. En soutenant des projets innovants, VNF cherche à encourager des actions concrètes qui rendent les canaux et rivières accessibles, conviviaux et empreints d’histoire.

Les voies navigables concernées sont :

- Le canal de Bourgogne,
- Le canal de Briare,
- Le canal du Centre,
- Le canal Latéral à la Loire,
- Le canal du Loing,
- Le canal du Nivernais,
- Le canal de Roanne à Digoin,
- La Seille,
- L’Yonne navigable.

Conditions de participation

Les projets doivent être soumis avant le **vendredi 28 février 2025**. Les candidats (collectivités ou associations) doivent présenter un dossier complet et détaillé, incluant :

- Le lieu et le linéaire du canal concerné,
- La date de réalisation,
- La pérennité du projet,
- Un plan de financement estimatif,
- Des croquis et/ou photos pour illustrer l'initiative.

Le processus de sélection

Le jury se réunira entre le **17 et le 28 mars 2025** pour évaluer les candidatures et choisir les projets les plus en adéquation avec les objectifs de VNF. Les lauréats bénéficieront d'une subvention pour leur réalisation, allant de 3000 euros pour le projet classé en 1^{re} position à 2000 euros pour le projet classé en 4^e position.

Comment participer ?

Les candidats intéressés doivent transmettre un dossier de candidature complet avant la date limite du **28 février 2025**. Ce dossier détaillera les aspects essentiels du projet : objectifs, modalités de réalisation, financements et impacts attendus.

Demandes d'informations et dossiers à envoyer à :

sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr

À propos de Voies navigables de France

Voies navigables de France (VNF) est un établissement public opérateur de l'Etat en charge de la transition écologique dans le fluvial.

Il gère un réseau de 6700 km de canaux, fleuves et rivières qui irriguent les territoires et répond à plusieurs usages : environnementaux, sociaux et économiques.

Ses 4000 agents régulent finement la ressource en eau dans l'intérêt général et le respect de l'environnement.

Voies navigables de France crée également les opportunités de développement des activités sur et autour du fleuve et favorise la transition de notre société vers de nouveaux modèles économiques et écologiques en faveur du fret bas carbone et du tourisme durable.

VNF.fr     

CONTACTS PRESSE

Voies navigables de France

Centre-Bourgogne

Sébastien Beirnaert

07 63 66 01 54

Communication.dt.centrebουργogne@vnf.fr